

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ULTIMA GRAIN

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2019-0004

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0019783-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	10
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	16
4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques	17
4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	17
4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	18
4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
5. Conditions générales d'utilisation	18

5.1. Consignes d'utilisation	18
5.2. Mesures de gestion des risques	19
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	20
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	20
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	21
6. Autres informations	21

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

DIVINA GRAIN
BRODI-KILL
RODI-BRO GRAINS
ULTIMA GRAIN
OPALE GRAIN
RACAN GRAIN BR25
GRAIN BR25

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	BE2019-0004	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0019783-0000	
Date de l'autorisation	15/07/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	15/03/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des Quatre routes 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	Parc d'activités du Pays du Grand Fougeray Espace Nord 24 et 26 rue des Pionniers 35390 Grand Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PELGAR, International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13, Newmann Lane Industrial Estate Alton GU34 2 QR Ampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphtyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.0025

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

Ne pas respirer les poussières.
 Consulter un médecin en cas de malaise.
 Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur****Type de produit**

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles
 Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles
 Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
 Formulations de l'appât:
 - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Rats: 50 g espacés de 10 m (espacés de 5 m dans les zones à forte infestation) -
 Souris : 25 g espacés de 5 m (espacé de 2 m dans les zone à forte infestation) - - -
 Souris
 Faible infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous les 5 metres
 Haute infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous 2 metres
 Rats
 Faible infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 10 metres
 Haute infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 5 metres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Grammes d'appât emballé en sachet PE/PP : 25 ou 50 g ou vrac

matériaux d'emballage avec sachets:

Seau (PP,PE):

25g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

50 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Boite carton avec sachets (PP/PE):

25g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

50 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

matériaux d'emballage (vrac):

Boite carton/Sac kraft avec sache interne en PE: 5 kg, 10 kg, 20 kg (min. 3 kg)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant]
Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en accord avec le code de bonnes pratiques correspondant.
Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats: 50 g espacés de 10 m (espacés de 5 m dans les zones à forte infestation) - Souris : 25 g espacés de 5 m (espacé de 2 m dans les zone à forte infestation) - - - Souris Faible infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres Haute infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous 2 mètres Rats Faible infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 10 mètres Haute infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Grammes d'appât emballé en sachet PE/PP : 25 ou 50 g ou vrac matériaux d'emballage avec sachets: Seau (PP,PE): <u>25 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg <u>50 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Boite carton avec sachets (PP/PE):

25 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

50 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

matériaux d'emballage (vrac):

Boite carton/Sac kraft avec sachet interne en PE: 5 kg, 10 kg, 20 kg (min. 3 kg)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placez les points d'appâtage dans les zones non sujettes à inondation. Remplacez tout appât endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en accord avec le code de bonnes pratiques correspondant.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes et déchetterie

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et juvéniles Rattus rattus-rat noir-Adultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestique-Adultes en juvéniles (seulement dans les zones ouvertes)
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Extérieur - zone ouverte et déchetterie
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats: 50 g espacés de 10 m (espacés de 5 m dans les zones à forte infestation) - Souris : 25 g espacés de 5 m (espacé de 2 m dans les zone à forte infestation) - - - Souris Faible infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres Haute infestation – 25 g appât dans des boites espacées tous 2 mètres Rats Faible infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 10 mètres Haute infestation – 50 g appât dans des boites espacées tous les 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Grammes d'appât emballé en sachet PE/PP : 25 ou 50 g ou vrac matériaux d'emballage avec sachets: Seau (PP,PE): <u>25 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg <u>50 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg Boite carton avec sachets (PP/PE): <u>25 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9

kg, 9.5 kg, 10 kg
50 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

matériaux d'emballage (vrac):

Boite carton/Sac kraft avec sachet interne en PE: 5 kg, 10 kg, 20 kg (min. 3 kg)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât contre les conditions atmosphériques (pluie, neige, etc.). Placer les stations d'appât dans des zones non sujettes aux inondations.

Remplacez tout appât qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en accord avec le code de bonnes pratiques correspondant.

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiques-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	25 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 - 5 mètres. - - - 25 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 - 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Grammes d'appât emballé en sachet PE/PP : 25 ou 50 g ou vrac matériaux d'emballage avec sachets: Seau (PP,PE): <u>25 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg <u>50 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg Boite carton avec sachets (PP/PE): <u>25 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg <u>50 g</u> : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg matériaux d'emballage (vrac): Boite carton/Sac kraft avec sache interne en PE: 5 kg, 10 kg, 20 kg (min. 3 kg)

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

La boîte d'appât devrait être contrôlée tous les 2-3 jours au début de chaque traitement et au moins de façon hebdomadaire par la suite, de façon à vérifier que les appâts sont consommés, intacts et afin d'enlever les corps des rongeurs. Re-remplir les boîtes d'appât si nécessaire.
Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 - 10 mètres. - - -

50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 - 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Grammes d'appât emballé en sachet PE/PP : 25 ou 50 g ou vrac
matériaux d'emballage avec sachets:

Seau (PP,PE):

25 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

50 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Boite carton avec sachets (PP/PE):

25 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

50 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

matériaux d'emballage (vrac):

Boite carton/Sac kraft avec sache interne en PE: 5 kg, 10 kg, 20 kg (min. 3 kg)

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et/ou rats - Professionnels - Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	rats: 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 - 10 mètres. Souris: 25 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 - 5 mètres. - - - rats: 50 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 - 10 mètres. Souris: 25 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 - 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Grammes d'appât emballé en sachet PE/PP : 25 ou 50 g ou vrac matériaux d'emballage avec sachets: Seau (PP,PE): 25 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg 50 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Boite carton avec sachets (PP/PE):

25 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

50 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

matériaux d'emballage (vrac):

Boite carton/Sac kraft avec sachet interne en PE: 5 kg, 10 kg, 20 kg (min. 3 kg)

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât contre les conditions atmosphériques (pluie, neige, etc.). Placer les stations d'appât dans des zones non sujettes aux inondations.

Les stations d'appât doivent être contrôlées [pour les souris - au moins tous les 2 à 3 jours à] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après] le début du traitement et au moins une fois par semaine ensuite, afin de vérifier si l'appât est consommée, si les stations d'appât sont intactes et enlever les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Remplacez tout appât qui a été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

[Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque vous placez des stations d'appât à proximité des eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation, etc.), assurez-vous que l'appât ne soit pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Souris domestiques – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât (sachets ou en vrac) prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	25 g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 2 à 5 mètres en fonction du niveau d'infestation - - - 25 g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 2 à 5 mètres en fonction du niveau d'infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	L'appât est présenté en sachets individuels (PE/PP) de 25 g, 50 g et 100 g dans: - un poste d'appâtage pré-appâté (PVC, PP, ou PS) - emballage secondaire : fourreau carton de 50, 100, 150 g - dans un étui carton : 50, 75, 100, 125, 150 g - une boîte, un pot ou un seau plastique (PE / PP) : 50, 75, 100, 125, 150 g - une boîte métal : 50, 75, 100, 125, 150 g Maximum de 150 g

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Inspecter les postes d'appâtage au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement puis une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs. Renouveler l'appât si nécessaire.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	50g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 5 à 10 mètres en fonction du niveau d'infestation - - - 50g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 5 à 10 mètres en fonction du niveau d'infestation

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

L'appât est présenté en sachets individuels (PE/PP) de 25 g, 50 g et 100 g dans:
- un poste d'appâtage pré-appâté (PVC, PP, ou PS) - emballage secondaire : fourreau carton de 50, 100, 150 g
- dans un étui carton : 50, 75, 100, 125, 150 g
- une boîte, un pot ou un seau plastique (PE / PP) : 50, 75, 100, 125, 150 g
- une boîte métal : 50, 75, 100, 125, 150 g

Maximum de 150 g

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Inspecter les postes d'appâtage 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs. Renouveler l'appât si nécessaire

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Rats – grand public – à l'extérieur autour des bâtiment

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes et juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur autour des bâtiment
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 5 à 10 mètres en fonction du niveau d'infestation - - - 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 5 à 10 mètres en fonction du niveau d'infestation
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	L'appât est présenté en sachets individuels (PE/PP) de 25 g, 50 g et 100 g dans: - un poste d'appâtage pré-appâté (PVC, PP, ou PS) - emballage secondaire : fourreau carton de 50, 100, 150 g - dans un étui carton : 50, 75, 100, 125, 150 g - une boîte, un pot ou un seau plastique (PE / PP) : 50, 75, 100, 125, 150 g - une boîte métal : 50, 75, 100, 125, 150 g Maximum de 150 g

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Disposer les postes d'appâtage dans des lieux où ils ne sont pas susceptibles d'être inondés
Renouveler les appâts mouillés ou souillés
Inspecter les postes d'appâtage 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs. Renouveler l'appât si nécessaire.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS ET PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.

Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

UTILISATEURS PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable. Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT Envisager des mesures de contrôle préventives (par exemple, boucher les trous, retirer les aliments potentiels et boire autant que possible) pour améliorer l'apport de produits et réduire les risques de ré-invasion.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT Retirer l'appât restant ou les stations d'appât à la fin de la période de traitement.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.

Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS ET PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs ayant une certification démontrant qu'ils ont en conformité avec les exigences de formation applicables (par exemple, "réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées").

UTILISATEURS PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

UTILISATEURS PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, recherchez et éliminez les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple au moins deux fois par semaine). [Précisez si une inspection plus fréquente ou quotidienne est requise].

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation derongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

- Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (ex: "utiliser uniquement dans des postes d'appâtage sécurisés")
- Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»)
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié. Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes, qui peuvent être retardés, peuvent inclure des saignements de nez et des saignements des gencives. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses et du sang dans les fèces ou l'urine.

Antidote: Vitamine K1 administrée uniquement par le personnel médical / vétérinaire.

En cas de:

- Exposition cutanée, laver la peau avec de l'eau, puis avec de l'eau et du savon.
- Exposition des yeux, rincer les yeux avec les yeux - Rincer le liquide ou l'eau, garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes.
- Exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer le contenant ou l'étiquette du produit. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal de compagnie

Les stations d'appât doivent être étiquetées avec les informations suivantes: «ne pas bouger ni s'ouvrir»; «Contient un rodenticide»; «Nom du produit ou numéro d'autorisation»; «Substance (s) active (s)» et «en cas d'incident, appeler un centre anti-poison [070/245.245]».

Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le récipient fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil. Entreposer dans des endroits interdisant l'accès des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie et des animaux de ferme. Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants peuvent prendre de 4 à 10 jours pour être efficaces après la consommation de l'appât.

Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou utiliser des outils tels que des pinces pour les jeter.

Ce produit contient un agent amère et un colorant.

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.